



Règlement

Site internet : <http://www.lafouleeimperiale-fontainebleau.fr/>

Demande de renseignements : contact@lafouleeimperiale-fontainebleau.fr

Adresse courrier : chez Annie Roux 10, rue des Pleus 77300 Fontainebleau

Ce règlement est susceptible d'évoluer en fonction des directives gouvernementales et des conditions sanitaires au jour de la manifestation. Les modifications seront surlignées dans le présent document et portées à votre connaissance sur la page d'accueil de notre site et par affichage sur place.

La Foulée Impériale de Fontainebleau 2022 est organisée conjointement par l'association LA FOULEE IMPERIALE de FONTAINEBLEAU, la Ville de FONTAINEBLEAU et le club PAYS de FONTAINEBLEAU-ATHLETISME.

Cette organisation bénéficie du concours :

- Du Conseil Régional d'Ile de France.
- Du Conseil Général de Seine et Marne.
- De la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Du Château de Fontainebleau.
- De la Fédération Française, de la Ligue d'Ile de France, du Comité de Seine et Marne d'Athlétisme et de sa Commission des Courses Hors Stade.

1 PROGRAMME - HORAIRES DES COURSES

- 9h00 : 4,5 km F et H nés en 2008 et avant
- 9H30 : 10 km F et H nés en 2006 et avant
- 11h00 : 3 kms filles et garçons nés entre 2007 et 2010
- 11h15 : 1 km filles nées entre 2011 et 2015
- 11H20 : 1 km garçons nés entre 2011 et 2015
- 11H30 : Semi-marathon F et H nés en 2004 et avant

Les courses 10 km et semi-marathon sont inscrites aux calendriers officiels du Comité de Seine et Marne, de la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme et de la Fédération Française d'Athlétisme.

Elles sont labellisées « régional » par la Fédération Française d'Athlétisme et sont qualificatives pour les championnats de France.

2 INSCRIPTIONS

Le nombre de dossards attribué est limité à 1500 pour le 10 km, 900 pour le semi-marathon, 500 pour le 4,5 km et 600 pour les courses enfants.

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes et hommes.

Les concurrents handisports sont également accueillis à titre gratuit pour eux-mêmes et à titre payant pour les accompagnateurs éventuels (prendre contact lors de l'inscription).

Les inscriptions en ligne seront ouvertes du 17 janvier au jeudi 31 mars minuit sur le site : <http://www.lafouleimperiale-fontainebleau.fr>

Les inscriptions papier reçues après le 31 mars ne seront pas prises en compte.

Du fait des horaires matinaux, aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course.

Elles seront toutefois possible le samedi sur le lieu de retrait des dossards dans la limite des places restantes.

Il sera possible de vérifier son inscription sur le site internet de la course.

Les dossards sont attribués dans la limite des disponibilités dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

A noter que le fait de s'inscrire vaut accord pour permettre à l'équipe médicale de sécurité sanitaire de procéder à tous soins, évacuation sanitaire, et hospitalisation qui seraient jugés nécessaires de la part des services médicaux par l'état d'un coureur.

Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif d'annulation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Sont acceptés comme certificat médical :

Licenciés

- Les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrées par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Les licences sportives délivrées uniquement par une fédération agréée en cours de validité à la date de la manifestation, sur lesquelles apparaissent la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Non licenciés :

Un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Le certificat sera conservé par l'organisateur.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Participants étrangers :

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.

3 TARIFS

Course	Année de naissance	Tarif	Groupe de 10	Sur place
4,5 km	2008 et avant	9€	8€	14€
10 km	2006 et avant	14€	10€	18€
3 km	2007 à 2010	Gratuit	Gratuit	5€
1 km	2011 à 2015	Gratuit	Gratuit	5€
Semi-marathon	2004 et avant	19€	14€	24€

- Tarif réduit groupe : minimum 10 personnes du même club ou groupe panachage possible sur plusieurs courses
- Gratuité pour les inscrits 2020 et semi-marathon 2019
- Un euro par inscription sera reversé à des associations caritatives

4 DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés le samedi 2 avril de 14 h à 19 h ou le dimanche 3 avril jour de l'épreuve de 7h00 à ½ heure avant le départ au théâtre de Fontainebleau, rue Denecourt à 600 m de la zone Arrivée/ Départ.

Ne pourront retirer leur dossard que les personnes répondant aux conditions de l'article 19 « Protocole sanitaire » en vigueur le jour de la course.

Aucun dossard ne sera donné si le dossier d'inscription n'est pas à jour, même si le paiement du droit d'inscription a été fait.

Le dossard est obligatoire et devra être apposé sur la poitrine bien à plat, être ni plié, ni froissé et épinglé aux 4 coins, et laisser apparaître l'espace publicitaire des partenaires.

Les ceintures dossards de triathlon sont interdites.

Un tee-shirt sera distribué à chaque inscrit sur présentation du dossard (stand Place de la République à 300 m du lieu de remise des dossards)

5 DROIT A L'IMAGE et DRONE

Le fait de remplir une fiche d'inscription autorise les organisateurs à utiliser pour leurs besoins de communication et de promotion les images des concurrents (photos, films ...) sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Les concurrents acceptent le survol éventuel d'un DRONE dans le respect des règles de sécurité.

6 CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons de force majeure : annulation de sécurité imposée par les autorités en raison de l'actualité du moment, décision de l'organisation en raison de conditions climatiques exceptionnelles rendant dangereuse la course, décision du maire, modification des mesures de sécurité à appliquer en cours d'année rendant insurmontable les modalités d'organisation les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

7 PARCOURS

Le parcours est mesuré par des officiels de la FFA selon les règles IAAF. Il présente une alternance d'itinéraires urbains et boisés, sur sol stable, bitumé ou en stabilisé.

L'itinéraire des parcours est sans difficulté majeure. Une courte portion comporte des pavés (environ 30 m).

Les courses se déroulent en centre-ville, le 4,5 km comporte une boucle, le 10 km comporte 2 boucles, le semi-marathon comporte 3 boucles.

Chaque km est matérialisé par un visuel. A noter que certaines portions du parcours, en stabilisé, peuvent être difficiles pour les handicapés en fauteuil en cas de pluie.

8 SECURITE

Le parcours est étanche à toute circulation. Il est cependant conseillé la plus grande vigilance en zone urbaine ouverte aux piétons. La sécurité est assurée par des baliseurs, par les agents des polices municipale et nationale et par des accompagnateurs en VTT.

Les accompagnateurs sont interdits même pour les courses enfants sous peine de disqualification. A noter qu'en raison de l'actualité et pour des raisons de sécurité, un dispositif anti-intrusion est mis en place pour la durée des épreuves.

9 ASSURANCE

La compétition et l'organisation sont couvertes par une police responsabilité civile prise par l'organisateur et par l'assurance de la FF Athlétisme. Les licenciés bénéficient de la couverture de la licence fédérale. Les non licenciés doivent prendre leurs dispositions pour leur couverture personnelle de responsabilité civile.

10 POSTES DE SECOURS

Trois postes de secours avec des moyens mobiles seront disposés sur le parcours et à l'arrivée.

Les participants ont devoir d'assistance envers toute personne en situation de détresse. Des postes radios sont répartis sur le parcours pour donner l'alerte si besoin. L'inscription entraîne l'acceptation de tous soins, évacuation, hospitalisation, intervention médicale y compris opération qui seraient jugées nécessaire par le corps médical en fonction de l'état du patient y compris pour les enfants mineurs.

11 RAVITAILLEMENT

Seuls les postes de ravitaillement de l'organisation sont autorisés sous peine de disqualification.

Une éponge est à la disposition des concurrents lors du retrait du dossard.

12 CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage. En cas de contrôle, l'athlète pourra être accompagné d'une personne de son choix, et devra justifier de son identité.

13 MASSAGES ET SERVICE DE KINESITHERAPIE

Une équipe de kinésithérapeutes assurera gratuitement un massage de récupération après l'arrivée sur le 10 km et le semi-marathon.

14 VESTIAIRES DOUCHES SANITAIRES

Attention : ni douche ni vestiaire disponible sur cette épreuve. Des boxes toilettes sanitaires de plein air sont mis à disposition des participants sur le site. Les concurrents sont vivement invités à les utiliser et à prendre leurs dispositions pour respecter l'environnement et la qualité du site.

15 CONSIGNE

Un service de consigne des effets personnels en sacs poubelles tenu par des bénévoles est mis à disposition des participants place de la République le jour de l'épreuve à partir de 8h00. Attention à ne pas laisser d'objet de valeur. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou manque constaté lors de la récupération du sac.

16 CLASSEMENTS ET RESULTATS

Un chronométrage temps réel est réalisé grâce à la présence de tapis au départ et à l'arrivée.

Un classement sera organisé suivant les catégories FFA.

Les résultats seront affichés à l'arrivée et seront également consultables le soir même sur internet. Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage.

Course 4,5 km : temps maximum de classement officiel : 1 h00 (sortie du parcours à 10h15)

Course 10 km : temps maximum de classement officiel : 1 h30 (sortie du parcours à 11h00)

Course semi-marathon : temps maximum de classement officiel : 2h30 (sortie du parcours à 14h15)

Publication des résultats :

Les résultats seront affichés sur place et publiés dans la République de Seine et Marne et sur notre site internet

Conformément à la loi dite "informatique et Libertés" , les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr)

17 RECOMPENSES

Chacune des épreuves sera dotée des récompenses suivantes remises aussitôt les classements établis :

Courses 1 km et 3 km : une médaille et un lot partenaire à chaque arrivant. Une coupe aux premiers de chaque catégorie, une médaille aux deux suivants.

Courses 4,5 km, 10 km et semi-marathon : une coupe et un lot de valeur aux trois premiers arrivants au scratch femme et homme.

Une médaille à chaque personne terminant la course.

Une coupe au premier de chaque catégorie FFA et une médaille aux deux suivants.

Une coupe récompensera l'école de la ville de Fontainebleau la mieux représentée en nombre sur les courses enfants.

Une coupe récompensera l'école de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau la mieux représentée en nombre sur les courses enfants.

Une coupe récompensera le groupe (club, groupe associatif constitué) le plus nombreux représenté sur l'ensemble des 2 courses du 10 km et semi-marathon.

Des lots seront tirés au sort au fur et à mesure des arrivées.

18 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une partie des courses se déroulera avec l'accord de la direction du Musée National, autour du Grand

Parterre dans l'emprise du Château de Fontainebleau exceptionnellement mis à notre disposition

Chaque coureur doit s'engager à respecter le site classé pour préserver le renouvellement des autorisations exceptionnelles accordées pour le déroulement des courses.

L'organisateur a signé une « CHARTE DE L'ÉVÉNEMENT DURABLE » et s'est engagé à respecter les points suivants :

- Mettre des containers et poubelles de tri à la disposition des coureurs et organisateurs au départ, à l'arrivée et aux points de ravitaillement pour y déposer tous débris y compris les produits de ravitaillement.
- Éviter les surplus d'emballage ou jetables autant que possible.
- Limiter les déplacements motorisés au strict minimum.
- Préférer les produits de saison et issus du commerce équitable.

19 PROTOCOLE SANITAIRE

Pour retirer leur dossard, les coureurs devront respecter les règles en vigueur à la date de la course qui seront affichées sur place et mises en ligne sur notre site.

Toute infraction entraînera l'impossibilité de participer aux épreuves sans remboursement.